

# Construction du bâtiment BAT- INNOV au CNRS-LCC

205 route de Narbonne - 31500 TOULOUSE

## MAITRISE D'OUVRAGE :



DELEGATION OCCITANIE  
OUEST  
16 avenue Edouard Belin  
31055 TOULOUSE CEDEX 4

## MAITRISE D'OEUVRE

### ARCHITECTE MANDATAIRE:



CTV ARCHITECTE  
91 allée Charles de Fittes  
31 300 Toulouse  
contact@ctv.archi  
Tel : 05 61 25 44 74

### ARCHITECTE ASSOCIE



ALTER ARCHITECTURE  
2 Place Paul Riché  
31 200 Toulouse  
contact@alter-architecture.com  
Tel : 05 62 17 03 62

### BET TCE



ARTELIA  
Hills Plaza  
8 rue de Vidailhan  
31130 BALMA  
Tel : 05 61 75 50 10

### BET ACOUSTIQUE



EMACOUSTIC  
6 rue des tonneliers  
31 700 Blagnac  
contact@emacoustic.fr  
Tel : 09 82 34 62 50

### BUREAU DE CONTROLE



ALPES CONTROLES  
Le Zodiaque 1,  
1 Passage de l'Europe,  
31400 Toulouse  
Tel : 05 61 73 25 56

### SPS



MC COORDINATION  
16 Rue P. Gauguin  
81370 Saint Sulpice la Pointe  
contact@mc-coordination.fr  
Tel : 06 64 49 29 36

## LIBELLE

# CCTP 09 – MENUISERIE INTERIEURE

| A         | 16/06/2026 | 1° Diffusion              |          |     |      |    | CP         |            | NB          |
|-----------|------------|---------------------------|----------|-----|------|----|------------|------------|-------------|
| IND.      | DATE       | NATURE DE LA MODIFICATION |          |     |      |    | ETABLI PAR |            | VERIFIE PAR |
| Opération | Niveau     | Phase                     | Emetteur | Lot | Type | N° | Ind.       | Date       | Echelle     |
| 0231      | ---        | DCE                       | ALTER    | 09  |      |    | B          | 16/06/2026 |             |

# SOMMAIRE

|          |                                                              |          |
|----------|--------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>GENERALITES .....</b>                                     | <b>4</b> |
| 1.1      | NOTE PRELIMINAIRE .....                                      | 4        |
| 1.2      | RAPPEL .....                                                 | 4        |
| 1.3      | OBJET DE L'OPERATION .....                                   | 4        |
| 1.4      | CONNAISSANCE DU DOSSIER .....                                | 4        |
| 1.5      | VERIFICATION DES COTES .....                                 | 4        |
| 1.6      | PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....                      | 5        |
| 1.7      | PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES .....                 | 5        |
| 1.7.1    | DOCUMENTS DE REFERENCE .....                                 | 5        |
| 1.7.2    | CONSISTANCE DES TRAVAUX .....                                | 6        |
| 1.7.3    | PLANS - RESERVATIONS .....                                   | 6        |
| 1.7.4    | TRANSPORT - MANUTENTION - STOCKAGE.....                      | 6        |
| 1.7.5    | ACCEPTATION DU SUPPORT .....                                 | 6        |
| 1.7.6    | PROTECTION .....                                             | 6        |
| 1.7.7    | PROCES-VERBAUX .....                                         | 6        |
| 1.7.8    | AUTOCONTROLE.....                                            | 7        |
| 1.7.9    | ECHANTILLONS .....                                           | 7        |
| 1.7.10   | QUINCAILLERIE - FERRAGES .....                               | 7        |
| 1.7.11   | TRAITEMENT DES BOIS.....                                     | 7        |
| 1.7.12   | PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES CONTRE LA CORROSION..... | 7        |
| 1.7.13   | PROTECTION ELECTRIQUE.....                                   | 7        |
| 1.7.14   | INTERFACES AVEC LES DIFFERENTS CORPS D'ETATS .....           | 7        |
| 1.8      | CONTENU DES PRIX.....                                        | 7        |
| 1.9      | GARANTIE.....                                                | 8        |
| 1.10     | CHOIX DES MODELES.....                                       | 8        |
| 1.11     | NETTOYAGE - GRAVOIS .....                                    | 8        |
| 1.12     | GENERALITES DIVERSES.....                                    | 8        |
| 1.13     | SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE .....                     | 8        |
| <b>2</b> | <b>DESCRIPTION DES OUVRAGES.....</b>                         | <b>8</b> |
| 2.1      | ORGANIGRAMME .....                                           | 8        |
| 2.2      | BLOC-PORTES.....                                             | 9        |
| 2.2.1    | HUISSERIES BOIS POUR MURS 20 CM .....                        | 9        |
| 2.2.2    | HUISSERIES BOIS POUR CLOISONS.....                           | 9        |
| 2.2.3    | BLOC-PORTES BOIS INTERIEUR SIMPLE ACTION : .....             | 9        |
| 2.2.4    | PORTES INTERIEURES BOIS DOUBLE ACTION DAS.....               | 10       |
| 2.2.5    | FAÇADE DE PLACARD A 2 VANTAUX EI30 .....                     | 10       |
| 2.3      | QUINCAILLERIE.....                                           | 10       |
| 2.3.1    | SERRURES.....                                                | 10       |
| 2.3.2    | BEQUILLE + PLAQUE .....                                      | 11       |
| 2.3.3    | BOUTON DE CONDAMNATION .....                                 | 11       |
| 2.3.4    | FERME-PORTES.....                                            | 11       |
| 2.3.5    | BARRE ANTI PANIQUE.....                                      | 11       |
| 2.3.6    | MANŒUVRE EXTERIEURE POUR BARRE ANTI PANIQUE .....            | 11       |
| 2.3.7    | CREMONE POMPIER .....                                        | 11       |
| 2.3.8    | ARRETS DE PORTES / BUTEES.....                               | 11       |
| 2.3.9    | CONTACTS DE POSITIONS.....                                   | 11       |
| 2.3.10   | CONTROLE D'ACCES (CA) : .....                                | 12       |

|            |                                               |           |
|------------|-----------------------------------------------|-----------|
| 2.3.11     | CYLINDRE .....                                | 12        |
| 2.3.12     | OCULUS ROND.....                              | 12        |
| 2.3.13     | DAS .....                                     | 12        |
| 2.3.14     | SELECTEUR DE FERMETURE : .....                | 12        |
| 2.3.15     | PLAQUES DE POUSSEE/PROPRETE .....             | 12        |
| <b>2.4</b> | <b>SIGNALÉTIQUE DES PORTES.....</b>           | <b>12</b> |
| <b>2.5</b> | <b>DIVERS .....</b>                           | <b>12</b> |
| 2.5.1      | PLINTHES PRÊTES A PEINDRE.....                | 12        |
| 2.5.2      | TRAPPES MURALES DE VISITE A PEINDRE.....      | 13        |
| 2.5.3      | MIROIRS .....                                 | 13        |
| 2.5.4      | COUVRE JOINT DE DILATATION.....               | 13        |
| <b>2.6</b> | <b>TRANCHE OPTIONNELLE 4 : MOBILIER .....</b> | <b>13</b> |
| 2.6.1      | ARMOIRE DE RANGEMENT .....                    | 13        |
| 2.6.2      | TABEAU D’AFFICHAGE.....                       | 13        |
| 2.6.3      | PLAN DE TRAVAIL.....                          | 14        |
| 2.6.4      | AMENAGEMENT DES VESTIAIRES/DOUCHES .....      | 14        |
| 2.6.5      | MEUBLE D’ENTREE.....                          | 14        |

# 1 GENERALITES

## 1.1 NOTE PRELIMINAIRE

Tous les travaux seront réalisés et exécutés conformément aux Règles de l'Art, aux différents documents contractuels, aux Règles de la Construction, Lois, Décrets, Arrêtés et leurs circulaires d'application dont les textes seront en vigueur à la date d'établissement des prix.

Il convient de signaler que les descriptions figurant aux pièces écrites n'ont pas un caractère limitatif et que l'Entrepreneur doit, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserves, tous les travaux indispensables à la réalisation et à l'achèvement complet de l'ouvrage décrit.

## 1.2 RAPPEL

L'entrepreneur du présent lot doit prendre connaissance du Lot n°00, intitulé "PRESCRIPTIONS COMMUNES". Le présent chapitre donne les indications des travaux à effectuer mais n'a pas un caractère limitatif. L'entrepreneur devra exécuter comme étant prévu dans son prix tous les travaux nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de son lot. Il sera cependant maître des techniques de construction à employer et devra les faire valider par le Maître d'Œuvre et le bureau de contrôle. En conséquence, l'entrepreneur, ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions sur les plans et cdpqf puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur consulté étant considéré comme maître des techniques propres à son corps d'état, devra aviser, par écrit, le Maître d'Œuvre au moment de la consultation et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent cctp et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la bonne construction. Il devra, le cas échéant, motiver les raisons de ses réserves et proposer une ou plusieurs solutions de remplacement.

L'entrepreneur, dans le cadre de la consultation, disposera de l'ensemble des documents et devra prendre également connaissance des lots connexes, ou co-dépendants au(x) sien(s), afin de définir précisément ses limites de prestations. La maîtrise technique de ses ouvrages implique obligatoirement de pouvoir réaliser, et donc chiffrer, les prestations permettant la bonne tenue du chantier ainsi que sa complète et parfaite réalisation

## 1.3 OBJET DE L'OPERATION

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), ainsi que l'ensemble des autres pièces graphiques et pièces écrites constitutives de ce dossier de consultation, ont pour objet de définir les prestations nécessaires aux réalisations du lot "**MENUISERIES INTERIEURES**", relatif aux travaux de création du Bat INNOV pour le CNRS LCC

## 1.4 CONNAISSANCE DU DOSSIER

Par le seul fait de remettre son acte d'engagement, l'Entreprise reconnaît qu'elle a une parfaite connaissance du projet (Prescriptions communes valables pour tous les corps d'état, des C.C.T.P. des autres corps d'état, de l'ensemble des pièces écrites et graphiques constituant le dossier). L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement des travaux, des conditions générales et locales, particulièrement des conditions relatives aux moyens de communication et de transport, au stockage des matériaux, aux disponibilités en main d'œuvre, en eau, en énergie électrique, aux circonstances atmosphériques et climatiques, aux caractéristiques de l'équipement et des installations nécessaires au début et pendant l'exécution des travaux et à tous autres éléments pour lesquels les informations peuvent être raisonnablement obtenues, et qui peuvent, en quelque manière, influencer sur les travaux et sur les prix de ceux-ci.

Sa proposition sera réputée tenir compte de ces diverses conditions, implicitement, si aucune mention particulière n'accompagne l'offre de l'Entreprise.

Par ailleurs, l'Entreprise doit proposer en temps utile au Maître d'œuvre, par écrit, toutes modifications aux dispositions du projet qui seraient de nature à améliorer la qualité des travaux de sa profession ou de l'ensemble de l'ouvrage, sans augmentation du prix forfaitaire ni du délai d'exécution.

## 1.5 VERIFICATION DES COTES

L'entrepreneur devra soigneusement vérifier toutes les côtes portées aux plans et devra s'assurer de leur concordance par rapport aux différentes pièces graphiques constitutives du présent Dossier de Consultation. Pour l'exécution des travaux, aucune côte ne devra être prise à l'échelle sur les plans, l'entreprise devra s'assurer sur place avant mise en œuvre de la possibilité de suivre les côtes et indications diverses. Dans le cas de doute, elle en référera au Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur ne pourra modifier lui-même quoi que ce soit au projet, sans en informer l'équipe de Maîtrise

d'Œuvre. En conséquence, il devra signaler tous les changements qu'il croit utile d'y apporter et provoquera tous les renseignements complémentaires sur ce qui lui semble douteux ou incomplet.

## 1.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché. Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent C.C.T.P. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur.

## 1.7 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

### 1.7.1 DOCUMENTS DE REFERENCE

Pour l'étude d'exécution du marché, les entreprises devront prendre en compte l'ensemble des stipulations, lois, décrets, circulaires, normes françaises de l'AFNOR, Documents Techniques Unifiés, Avis Techniques spéciaux à chaque ouvrage, etc... applicables aux travaux décrits au présent document, et en vigueur à la date de remise des offres, ainsi qu'aux règles professionnelles.

Si, toutefois, pendant la durée des interventions, de nouveaux textes et documents entraînent en vigueur, l'entreprise titulaire aurait obligation d'avertir le Maître d'Œuvre afin d'établir un avenant correspondant aux modifications de manière à livrer à la mise en service, des installations conformes aux nouvelles dispositions.

L'entreprise adjudicataire ne pourra en aucun cas, se prévaloir de la méconnaissance des textes entrant dans l'élaboration du programme.

Les références aux documents réglementaires énoncés ci-dessous, ne constituent pas une liste exhaustive. Cette liste n'est qu'un rappel des textes réglementaires principaux applicables à la construction d'un bâtiment courant.

C'est pourquoi, l'entreprise adjudicataire prendra en considération l'ensemble des clauses, conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables de par la nature des prestations de son lot pendant l'exécution des travaux de son marché.

#### **Documents Techniques Unifiés :** (liste non exhaustive)

D.T.U. N° 36.2 Menuiseries intérieurs en bois

D.T.U. N° 39 Travaux de vitrerie - miroiterie

#### **Normes A.F.N.O.R. :** (liste non exhaustive)

NF EN 335 Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Définition des classes de risque d'attaque biologique

NF EN 350 Méthodes d'essai et de classification de la durabilité vis-à-vis des agents biologiques du bois et des matériaux dérivés du bois

NF EN 351 Durabilité du bois et des produits à base de bois - Bois massif traité avec produit de préservation.

NF EN 460 Durabilité naturelle du bois massif. Guide d'exigences de durabilité du bois pour son utilisation selon les classes de risque

EN 1634-1 Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 1 : essais de résistance au feu des portes, fermetures et fenêtres

NF EN 1670 Quincaillerie pour le bâtiment - Résistance à la corrosion - Prescription et méthodes d'essai

NF EN 13183 Teneur en humidité d'une pièce de bois scié

NF EN 13986 Panneaux à base de bois destinés à la construction — Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage

NF EN 12455 Revêtements de sols résilients — Spécifications pour les sous-couches de composition de liège

NF EN 13560 Classement au feu des produits et éléments de construction

NF EN 14293 Adhésifs — Adhésifs pour le collage de parquet au sol — Méthodes d'essai et exigences minimales en matière de résistance au cisaillement et à la traction

NF EN 14342 Planchers et parquets en bois — Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage

NF EN 14354 Panneaux à base de bois — Revêtement de sol à placage bois

NF EN 14915 Lambris et bardages en bois

NF EN 15269-3 Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 3 : résistance au feu des blocs-portes battants et pivotants en bois et des fenêtres à ossature bois

NF EN ISO 717 Acoustique — Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction

XP B 53-669 Parquets et planchers en bois - Classement d'usage

NF P 23-201 Travaux de bâtiment - Menuiseries en bois

FD P 20-651 Durabilité des éléments et ouvrages en bois

NF S61-937-13 Dispositifs actionnés de sécurité (DAS)

#### **Divers Textes Réglementaires :** (liste non exhaustive)

. Eurocodes

- . Règles de calculs des D.T.U.
- . Règles générales de construction
- . Règles de calculs des caractéristiques thermiques utiles des parois de constructions
- . Recommandations professionnelles du S.N.J.F. pour la liaison et la coordination des cloisons, habillages intérieurs et plafonds suspendus.
- . Décisions de la commission technique de l'A.F.A.C. (Association Française de l'Assurance Construction).
- . Cahier du C.S.T.B.
- . Règlement de Sécurité contre l'Incendie
- . Règlement Sanitaire Départemental
- . Législation du Travail
- . Avis techniques délivrés par le C.S.T.B. pour les matériaux non homologués

### 1.7.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent la fourniture, l'usinage et façonnage en atelier, le transport à pied d'œuvre, l'assemblage, le levage, le réglage et les fixations de tous les éléments de menuiseries intérieures et accessoires.

Pour tous les détails particuliers d'exécution, l'entreprise devra prévoir dans sa prestation tous les ouvrages et pièces nécessaires à une parfaite réalisation, même s'ils ne sont pas clairement définis au CCTP ou notifié sur les documents graphiques. En tout état de cause, l'entreprise ne pourra se prévaloir d'un oubli à ce sujet.

### 1.7.3 PLANS - RESERVATIONS

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir au Maître d'Œuvre ainsi qu'au bureau de contrôle, tous les plans de construction et de montage de ses ouvrages, avant tout début d'exécution, pour accords. Il remettra également aux entreprises concernées et au Maître d'Œuvre, les plans de réservations et de scellements.

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront également tenir compte de la nature des supports prévus aux plans et documents de la consultation. En particulier pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en œuvre des éléments.

Une coordination est à prévoir avec les entreprises des lots concernés. Les réservations seront précisées en temps voulu aux entreprises concernées. L'entrepreneur du présent lot devra vérifier si la position et les dimensions des réservations sont conformes. Les réservations et regarnissages maçonnés sont dus par le lot Structures. Tous les organes de fixation sont à la charge du présent lot (fourniture et pose).

### 1.7.4 TRANSPORT - MANUTENTION - STOCKAGE

Le transport, la manutention et le stockage sur le chantier de tous les ouvrages de menuiseries intérieures sont à exécuter avec toutes les précautions nécessaires afin d'éviter les détériorations de toute nature.

Dans le cas de détériorations accidentelles de certains éléments au cours de ces différentes opérations, l'entreprise aura à sa charge d'effectuer les réparations qui s'imposent.

L'entreprise est tenue de régler avec le Maître d'Ouvrage ou le mandataire commun, les problèmes des aires de stockage sur chantier et d'utilisation des engins de levage dans le cadre du planning d'ensemble.

### 1.7.5 ACCEPTATION DU SUPPORT

L'entrepreneur du présent lot devra réceptionner, avant d'entreprendre ses travaux, les supports auprès des lots concernés et devra le nettoyage complémentaire soigné des surfaces, ainsi que l'ensemble des travaux nécessaires à la bonne tenue de ses ouvrages sans exception, ni réserve. Dans le cas contraire, il sera ensuite responsable des faux aplombs, des niveaux et devra effectuer à ses frais les calages complémentaires éventuellement nécessaires.

Le fait d'intervenir sur les supports exécutés implique que l'entrepreneur du présent lot ait réceptionné ceux-ci sans réserve.

L'acceptation ou les observations de l'entrepreneur du présent lot seront consignées sur le procès-verbal de réunion hebdomadaire de chantier.

La formulation ultérieure de réserves, mêmes justifiées, ne pourra dégager la responsabilité de l'entrepreneur.

### 1.7.6 PROTECTION

L'entreprise, seule responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier et le nettoyage soigné en fin de chantier. Il assurera également la vérification d'aspect, la bonne tenue des ensembles et le bon fonctionnement des parties mobiles (facilité de manœuvre, fonctionnement doux et silencieux, graissage, etc.).

### 1.7.7 PROCES-VERBAUX

Les justifications de classement, de réaction ou de résistance au feu, ainsi que celles d'isolation phonique qui pourraient être demandées au présent CCTP, seront obligatoirement fournis. Les ouvrages seront livrés avec les procès-verbaux d'essais, réalisés en laboratoire officiel pour les performances demandées (compris huisseries, portes, quincaillerie et accessoires).

### 1.7.8 AUTOCONTROLE

L'entrepreneur doit assurer l'autocontrôle de ses travaux et pouvoir certifier la conformité de son exécution aux différentes pièces écrites et plans.

### 1.7.9 ECHANTILLONS

Des échantillons de tous les matériaux mis en œuvre seront présentés au Maître d'Œuvre, avant mise en fabrication, qui se réserve le droit de refuser tel ou tel échantillon dont l'aspect ne semblerait pas satisfaisant. L'entrepreneur devra faire les recherches nécessaires pour une approbation des échantillons.

### 1.7.10 QUINCAILLERIE - FERRAGES

La quincaillerie et les ferrages seront de première qualité (labels C.E. et N.F. exigé ou équivalent) et de type robuste. Ils seront choisis par le Maître d'Œuvre sur présentation d'échantillons.

### 1.7.11 TRAITEMENT DES BOIS

Les bois mis en œuvre seront traités préventivement à l'aide d'un produit fongicide, insecticide et hydrofuge clair et non tachant. Sur le chantier, il sera effectué un traitement complémentaire au droit des coupes et entailles. L'entreprise devra fournir soit les P.V. d'essais de conformité aux normes vieux de moins d'un an, soit un P.V. d'identification chimique. Certificat de garantie décennale exigé.

Les produits employés devront être compatibles avec le traitement de finition prévu. Ils ne devront pas corroder les pièces métalliques d'assemblage et les matériaux en contact des autres corps d'état.

### 1.7.12 PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES CONTRE LA CORROSION

Toutes les pièces métalliques, organes et accessoires de fixation en acier seront protégés contre la corrosion par galvanisation à chaud ou métallisation de 40 microns minimum. La visserie sera en acier inox 18/10e.

### 1.7.13 PROTECTION ELECTRIQUE

Toutes les masses métalliques entrant dans la composition de l'ouvrage seront connectées entre elles pour assurer une liaison équipotentielle et seront reliées à la terre suivant les normes françaises en vigueur (norme NF C 15.100 sécurité), en vue d'assurer l'écoulement des charges statiques et des courants induits, ou ceux dus à des connexions accidentelles.

En conséquence, au droit des jonctions entre les éléments de l'ossature, les surfaces en contact ne seront pas peintes et devront être dégagées de toutes calamines ou salissures éventuelles (terre, ciment, graisses, etc.). Si ces conditions ne sont pas respectées, les pièces doivent être alors connectées entre elles par un câble en cuivre, ou par cordon de soudure. Dans cette éventualité, la fourniture et la mise en œuvre de ces éléments de jonction sont à la charge du présent lot.

A noter que la mise à la terre proprement dite sera à charge du lot n°07 CFO/CFA SSI

### 1.7.14 INTERFACES AVEC LES DIFFERENTS CORPS D'ETATS

La pose des huisseries incorporées dans les cloisons sèches sera faite par l'entreprise du lot n°10 "Cloisons - Doublage - Plafond", l'entrepreneur du présent lot devra donc les approvisionner à l'emplacement défini par l'entrepreneur du lot n°10 "Cloisons - Doublage - Plafond". Il indiquera à ce dernier toutes les dispositions de pose et vérifiera sur place au moment de la mise en œuvre que ses directives sont effectivement suivies. La vérification devra en outre porter sur l'aplomb et sur le parfait calfeutrement des huisseries. Le peintre devra réaliser une impression avant pose des huisseries.

La pose des huisseries incorporées dans les parois maçonneries, est la charge du présent lot.

## 1.8 CONTENU DES PRIX

Les prix remis par l'Entrepreneur sont réputés comprendre la rémunération de toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution et au parfait achèvement des travaux et, notamment les coûts des prestations ou ouvrages suivants :

- . les installations de chantier décrites au C.C.A.P., au P.G.C.S.P.S. et au présent C.C.T.P.,
- . les études, dessins et détails d'exécution et d'atelier ainsi que le calepinage de tous les composants,
- . les moyens de manutention et de levage nécessaires à la mise en œuvre des matériaux,
- . la fourniture la mise en œuvre et la maintenance lors des travaux en hauteur des systèmes de protection individuelle et collective,
- . le remplacement ou la remise en état des pièces détériorées,
- . la protection provisoire efficace contre les salissures des ouvrages du présent lot et des ouvrages des autres Corps d'État risquant d'être détériorés par l'intervention de l'Entreprise,
- . l'enlèvement des gravats, déchets, emballages vides,
- . le nettoyage général des chantiers liés à l'exécution des travaux du présent lot,
- . la vérification des cotes d'implantation après travaux gros œuvre,
- . la participation aux réunions de chantier autant que de besoin.
- . la participation au compte prorata.

## 1.9 GARANTIE

L'entreprise assurera une garantie totale pendant une année à compter de la date de réception. Au cours de cette période, l'entrepreneur devra assurer le remplacement ou la réparation à ses frais de tous les éléments défectueux et prendra à sa charge tous les frais de reprise entraînés par la défaillance des ouvrages.

Les garanties biennales et décennales seront assurées par l'entreprise.

Les garanties ne s'appliqueront pas aux conséquences d'une mauvaise utilisation ou d'un manque d'entretien.

## 1.10 CHOIX DES MODELES

Dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), il est précisé certaines références de matériaux à mettre en œuvre et se rapportant à des marques ou des catalogues connus.

Ces marques ont pour but de faire connaître les caractéristiques dimensionnelles, qualitatives et techniques auxquelles doivent répondre les appareils, appareillages et les matériaux et n'ont aucunement pour objet d'imposer ces fabrications ou ces marques.

En conséquence, l'entreprise pourra proposer des appareils, appareillages et matériaux de marques différentes mais de caractéristiques au moins techniquement équivalentes.

Avant toute commande définitive, l'entreprise sera tenue de soumettre à l'agrément du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Ouvre, les différents échantillons ou modèles qu'elle propose.

Le Maître d'Ouvre se réserve, quant aux modèles ou échantillons qui ne lui donneraient pas satisfaction du point de vue de l'aspect, de la fiabilité, des caractéristiques techniques et de la facilité d'emploi ou d'entretien, la possibilité de demander d'autres échantillons.

## 1.11 NETTOYAGE - GRAVOIS

Les locaux et leurs abords devront être maintenus en parfait état de propreté, les gravois sortis chaque semaine. L'entrepreneur doit le balayage, le nettoyage et l'évacuation de ses gravois à la décharge publique. Au cas où l'entreprise n'effectuerait pas les nettoyages qui lui incombent, ceux-ci seraient exécutés par une entreprise désignée par les Maîtres d'Œuvres et facturé.

## 1.12 GENERALITES DIVERSES

Sont compris dans le prix forfaitaire non seulement tous les ouvrages indiqués dans les pièces du marché mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction.

Avant la signature du marché, l'entrepreneur doit faire, par écrit ses suggestions ou observations sur la reconnaissance des lieux et conditions de travail, mais aussi sur les éventuelles erreurs, omissions, ou imprécisions qui auraient pu se glisser dans les pièces écrites et graphiques du présent dossier de consultation. Passé ce délai et sans observation de sa part, il est considéré que l'entrepreneur reconnaît qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails ou omissions dans les différentes pièces contractuelles du dossier et s'engage à réaliser les travaux conformément à son offre, suivant les règles de l'art, les règlements et normes en vigueur, ainsi que les règles de sa profession.

Il est également entendu que l'Entrepreneur doit réaliser à cette fin, toutes opérations qui pourraient lui être demandées par l'équipe de Maîtrise d'Œuvre et le Bureau de Contrôle.

## 1.13 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les dépenses d'intérêt commun (équipements, sécurité, santé, ...) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

L'entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

# 2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

## 2.1 Organigramme

L'entreprise titulaire du présent lot aura à charge la fourniture et la pose de cylindres à profil canon européen pour l'ensemble des portes du projet décrites ci-avant y compris sur les portes décrites au lot "Menuiserie extérieure - Serrurerie".

L'entreprise indiquera au titulaire des autres lots concernés toutes les dispositions nécessaires pour une pose sans prestations supplémentaires.

Tous les cylindres seront assemblés sur un organigramme mis au point au démarrage du chantier entre le Maître d'Ouvrage et l'Entreprise.

L'ensemble des clés avec le passe général et les différents passes partiels seront munis d'étiquettes et repérés par pièces. Ils seront remis en trois (3) exemplaires au Maître d'Ouvrage le jour de la Réception de chantier.

**Référence produit :** Alpha de chez BRICARD ou techniquement équivalent

## 2.2 BLOC-PORTES

### **Note qualitative sur les bloc-portes**

L'ensemble des P.V. feu et acoustique devront être fournis par l'entreprise pour attester de la qualité des bloc-portes mis en œuvre. Qualité de 1<sup>er</sup> choix, avec certificat de provenance des bois issue des forêts gérées durablement (FSC / PEFC).

L'ensembles des portes recevant un contrôle d'accès devront être prévus pour recevoir la béquille contrôlée.

**Indice d'affaiblissement acoustique :  $RA (=R_w+C) \geq 34$  dB (sauf précision à la nomenclature des portes).**

### 2.2.1 Huisseries bois pour murs 20 cm

Fourniture et pose d' huisseries à profil pour porte à chant droit, avec chanfrein, de 68x56mm (sans rainure) avec fausses tapées, en bois exotique ou européen certifié PEFC et/ou FSC (densité suivant résistance au feu de l'ensemble huisserie + porte), y compris rainure et joint (intumescent et/ou isophonique) le cas échéant.

#### **Localisation :**

Suivant plans, coupes et nomenclature des portes.

### 2.2.2 Huisseries bois pour cloisons

Fourniture au titulaire du lot (Cloisons, doublage plâtrerie) d' huisseries à profil pour porte à chant droit, avec chanfrein, à recouvrement de cloison (section adaptée à l'épaisseur des cloisons), en bois exotique ou européen dur certifié PEFC et/ou FSC (densité suivant résistance au feu de l'ensemble huisserie + porte), y compris rainure et joint (intumescent et/ou isophonique) le cas échéant.

#### **Localisation :**

Suivant plans, coupes et nomenclature des portes.

### 2.2.3 Bloc-portes bois intérieur simple action :

Fourniture et pose de blocs portes bois de 40 mm d'épaisseur à chant droit, simple ou double vantaux, composées d'un cadre en bois exotique, d'une âme pleine et panneau de particules et de parements en panneaux stratifiés (au choix de l'architecte avec emploi possible de plusieurs coloris différents, dans la gamme complète d'un fabricant de stratifié EGGER, FORMICA, Polyrey ou équivalent), y compris ferrage par paumelles certifiées NF, en acier zingué bichromaté, de nombre et dimensions adaptées aux dimensions et poids des vantaux, (minimum 3 paumelles).

Les portes nécessitant un traitement acoustique particulier disposeront des joints isophoniques adaptés et le cas échéant un joint de seuil et/ou un joint balai.

Les portes nécessitant un traitement au feu particulier disposeront des joints intumescents sur traverse haute et chants du battement adaptés.

Compris d'étalonnage des portes des locaux à pollution spécifiques pour ventilation.

#### **Caractéristiques :**

- Certification forestière PEFC ou FSC
- Emission dans l'air intérieur A+
- Réaction au feu : suivant nomenclature des portes
- Performance acoustique : suivant nomenclature des portes
- Dimensions : suivant nomenclature des portes
- Garniture/équipement : suivant nomenclature des portes

#### **Localisation :**

Suivant plans

## 2.2.4 Portes intérieures bois double action DAS

Fourniture et pose de bloc portes va et vient DAS de 51 mm d'épaisseur à chant droit, composées d'un cadre en bois exotique, d'une âme pleine et panneau de particules et de parements en panneaux stratifiés (au choix de l'architecte avec emploi possible de plusieurs coloris différents, dans la gamme complète d'un fabricant de stratifié EGGER, FORMICA, Polyrey ou équivalent), y joints anti-pince-doigts et pivots encastré en linteau type GRL 200 de chez Groom ou équivalent.

Les portes nécessitant un traitement au feu particulier disposeront des joints intumescents sur traverse haute et chants du battement adaptés.

### **Caractéristiques :**

- Certification forestière PEFC ou FSC
- Certification/PV DAS
- Emission dans l'air intérieur A+
- Réaction au feu : suivant nomenclature des portes
- Performance acoustique : suivant nomenclature des portes
- Dimensions : suivant nomenclature des portes
- Garniture/équipement : suivant nomenclature des portes

### **Localisation :**

Suivant plan

## 2.2.5 Façade de placard à 2 vantaux EI30

Fourniture de façades de placards techniques intérieurs à 2 vantaux, bénéficiant d'un certificat de conformité aux normes NF, assurant un degré EI30 (Coupe-Feu 1/2 Heure), comprenant :

- . une huisserie en bois européen feuillu à recouvrement avec finition à peindre et incorporée aux cloisons,
- . 2 vantaux 'isoplans' à âme pleine de 40mm d'épaisseur avec cadre en bois européen feuillu et parements en fibres de bois durs stratifiés – couleur au choix de l'Architecte,
- . un ferrage par paumelles de 140mm à têtes rondes en acier inoxydable, pour chaque vantail,
- . 2 verrous verticaux à larder sur le vantail semi-fixe,
- . une batteuse à mortaiser en acier avec gâche, rosace d'entrée de clef carré en acier,
- . le calfeutrement et habillages de finition suivant la nécessité du chantier.

**Finition :** Stratifié

### **Localisation :**

Suivant les plans, pour les placards.

## 2.3 QUINCAILLERIE

Les accessoires décrits ci-dessous s'entendent en fourniture et pose y compris réglage et toutes sujétions de finition.

Localisation des accessoires définis ci-dessous suivant tableau de nomenclature des portes :

### 2.3.1 Serrures

- **Serrures à peine dormant et ½ tour**

Fourniture et pose de serrures à larder mono point certifiée NF QC et titulaire du marquage CE, avec têtère et gâche inox, pêne dormant et demi-tour pour cylindre profilé, du type "D455 X CFPF" de la société VACHETTE ou équivalent.

- **Serrures à bec de cane**

Fourniture et pose de serrures à larder mono point certifiée NF QC et titulaire du marquage CE, avec têtère et gâche inox, du type "D452 CFPF" de la société VACHETTE ou équivalent.

- **Serrure à peine dormant et rouleau**

Fourniture et pose de serrures à larder mono point certifiée NF QC et titulaire du marquage CE, avec têtère et gâche inox, Multibat à rouleau pour cylindre européen de chez JPM ou équivalent.

- **Serrures à bec de cane à condamnation**

Fourniture et pose de serrures à larder mono point certifiée NF QC et titulaire du marquage CE, avec tête et gâche inox, du type série D450 de la société VACHETTE ou équivalent. Equipé de bouton à condamnation.

### 2.3.2 Béquille + plaque

Fourniture et pose de garnitures de portes en inox 304, comprenant un jeu de deux béquilles solidarisées sur plaques avec ressort de rappel.

Du type "TEMPO POP" de la société BRICARD ou équivalent.

### 2.3.3 Bouton de condamnation

Fourniture et pose de garnitures de portes en inox 304, comprenant un jeu de deux béquilles solidarisées sur plaques avec ressort de rappel. Equipé d'un bouton de condamnation, voyant occupé/libre avec déverrouillage extérieur. Y compris adaptation du coffre de serrure à peine dormant et ½ tour, par serrure bec de canne à condamnation type D453 CFPF, avec tête et gâche inox de chez Vachette ou équivalent.

Du type "TEMPO POP" de la société BRICARD ou équivalent.

### 2.3.4 Ferme-portes

- **Ferme-portes pour portes à un vantail**

Fourniture et pose de ferme-portes en applique avec bras glissière, technologie à came, force de fermeture réglable 3 à 6, avec réglages possibles de la vitesse de fermeture, de l'à-coup final, du frein à l'ouverture et de la temporisation à la fermeture, conforme à la norme française NF EN 1154 et titulaire du marquage CE.

Modèle et forces adapté au poids de la porte.

Gamme "TS " de la société GEZE ou équivalent.

- **Ferme-portes pour portes à deux vantaux**

Fourniture et pose de deux ferme-portes en applique avec bras glissière, technologie à came, force de fermeture réglable 3 à 6, avec réglages possibles de la vitesse de fermeture, de l'à-coup final et du frein à l'ouverture et avec bandeau linéaire en applique sélecteur deux vantaux, conformes à la norme française NF EN 1154 et titulaires du marquage CE, finition inox (ferme-portes et bandeau).

Gamme "TS-5000 ISM/L-ISM" de la société GEZE ou équivalent.

### 2.3.5 Barre anti panique

Fourniture et pose de fermeture anti-panique de type « touch bar evolution » de chez BRICARD ou équivalent, en version 3 points avec pènes haut, bas et latéral, conforme à la EN 1125, titulaire du marquage CE et apte au montage sur porte coupe-feu, finition au choix de l'architecte.

### 2.3.6 Manœuvre extérieure pour barre anti panique

Fourniture et pose d'une béquille, piquage ½ cylindre européen. Apte à équiper un bloc porte coupe-feu. Compatible avec l'anti-panique « Touch bar évolution » de chez BRICARD ou équivalent

### 2.3.7 Crémone pompier

Fourniture et pose de crémone pompier sur vantail semi-fixe, à levier et à deux points de fermeture haut et bas, finition inox, gris, blanc ou noir au choix de l'architecte.

Du type série « 7200 » de la société Bricard ou équivalent.

### 2.3.8 Arrêts de portes / butées

- **Arrêts de portes (intérieur)**

Butée de porte type 3540 de chez Bezault ou équivalent finition inox brossé

- **Arrêts de portes (extérieur)**

Butée de porte lourde/extérieure type 9874 de chez Vachette ou équivalent finition au choix de l'architecte.

### 2.3.9 Contacts de positions

Fourniture et pose de contacts secs de positions encastrés, certifié NFA2P, composé de deux boîtiers (un pour le contact et un pour l'aimant). Contact permettant de remonter les informations suivantes Ouvert / fermé. Les contacts de position sont à remonter sur un bornier au-dessus la porte (en faux plafond si présent)

### 2.3.10 Contrôle d'Accès (CA) :

Certaines portes seront équipées de contrôle d'accès constitué d'une serrure électrique type Apério ou équivalent à la charge, fourniture et pose, du lot Electricité.

Le titulaire du lot a, à sa charge, la réalisation des réservations et défoncé dans les vantaux et dormants. Y compris réalisation des cheminements encastrés dans le(s) vantail (aux), douchette de connexion aux ouvrages de cloisonnement et fourreaux encastré pour sortie en plenum au droit de la porte

Le titulaire doit la mise en œuvre durant la phase chantier de serrures provisoires en lieu et place des serrures électriques.

### 2.3.11 Cylindre

Cylindre européen sur organigramme.

Cylindre européen de chantier sur organigramme de chantier à la charge du lot 02.

### 2.3.12 Oculus rond

Ø300 mm simple vitrage clair feuilleté résistant au feu, du type « PYROBELITE 7EG » et/ou « PYROBEL 16 » de la société AGC GLASS ou équivalent, y compris feuillures, calages, parclores et joints.

Pour les portes des circulations donnant dans les sanitaires, prévoir un vitrage opalescent.

### 2.3.13 DAS

Voir Portes intérieures bois double action DAS, et procès-verbal sur l'ensemble du bloc porte.

### 2.3.14 Sélecteur de fermeture :

Intégré au ferme porte à deux vantaux.

### 2.3.15 Plaques de poussée/propreté

Fourniture et mise en œuvre de plaques de poussée rectangulaire en inox brossé, pose collée, aux deux faces de la porte.

## 2.4 Signalétique des portes

Fourniture et pose de panneaux de signalétique réalisés avec un support en panneaux d'aluminium microbillé anodisé permettant de faire coulisser une plaque de PMMA. Les bords supérieur et inférieur de cette plaque sont affleurant avec les retours du profil aluminium et forment ensemble une surface plane qui constitue la façade du produit dans lequel est inséré l'information signalétique imprimée sur un document papier. Le blocage du PMMA dans le profil aluminium sera assuré par une vis HC inox non visible positionné dans l'épaisseur du profil.

Le décor sera réalisé en vinyle et relief. Celui-ci réalisé dans un matériau non réfléchissant et présentant un contraste visuel et tactile (couleur, dimension et épaisseur) avec son environnement notamment afin de permettre une lecture par perception haptique. La police ainsi que les formes utilisées seront adaptées au support et présenteront l'avantage de s'adresser aussi aux personnes malvoyantes.

Ref produit porte étiquette : Skwizmi gamme Marcal ou techniquement équivalent, format ski 402

Ref produit pictogramme : Littera gamme Marcal ou techniquement équivalent, format littera 100

#### **Localisation :**

Pour les portes intérieures :

Locaux et locaux techniques : porte étiquette

Sanitaires – vestiaires – escalier et ascenseur : pictogramme

Placard technique : pictogramme

## 2.5 DIVERS

### 2.5.1 PLINTHES PRÊTES A PEINDRE

La Fourniture et pose de plinthes bois de 100mm de haut en sapin du nord de 10 mm d'épaisseur avec chants droits. Un joint souple élastomère sera prévu entre le sol et la plinthe. Les plinthes seront vissées et collées au support, y compris coupe d'onglet et raccords contre huisserie qui devront être particulièrement soignés. Les plinthes seront mises en peinture par le lot n°12 PEINTURE SOL SOUPLES.

#### **Localisation :**

Suivant les plans, pour les sols non carrelés

## 2.5.2 Trappes murales de visite à peindre

Fourniture de trappes de visite de gaines techniques, de qualité feu E30, constituées :

- . d'un cadre dormant en bois, fixé dans la gaine,
- . d'un ouvrant à remplissage composé d'un panneaux bois en médium.
- . d'une ouverture/fermeture par ressorts avec pattes de réglage de tension et déverrouillage par carré.

**Référence produit :** Trappe de visite de chez COMEC ou techniquement équivalent

**Dimensions :** 600 x 600 mm

La pose des cadres des trappes sera à la charge par l'entreprise titulaire du lot n°10 CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS. La finition sera de qualité à Peindre. Il indiquera à ce dernier toutes les dispositions de pose et vérifiera sur place au moment de la mise en œuvre que ses directives sont effectivement suivies. La vérification devra en outre porter sur l'aplomb et sur le parfait calfeutrement des trappes.

**Localisation :**

Provision de 10 trappes

## 2.5.3 Miroirs

Fourniture et pose de miroirs de 4mm d'épaisseur à bords droits posé sur le revêtement mural en grès cérame. Compris tous accessoires et quincaillerie pour un parfait achèvement de l'ouvrage.

Dimension : largeur du lavabo, depuis le lavabo jusqu'à la hauteur de faïence.

**Localisation :**

Suivant les plans, pour les sanitaires et les vestiaires

## 2.5.4 Couvre joint de dilatation

Fourniture et mise en œuvre y compris toutes sujétions de couvre joint de dilatation en médium épaisseur 10mm largeur 100mm fixation mécanique finition à peindre.

## 2.6 TRANCHE OPTIONNELLE 4 : MOBILIER

### 2.6.1 Armoire de rangement

Fourniture et pose d'armoire de rangement composée :

**Structure et Fermeture :**

- Structure en acier 7/10e, finition laquée époxy
- 2 portes à rideaux à lamelles PVC 25 mm non Feu M1, escamotables pour une ouverture totale
- Poignées encastrées
- Serrure et fermeture à clé pour plus de sécurité
- 2 clés fournies, dont 1 articulée

**Capacité :**

- Nombre de tablettes par armoire : 4
- Tablettes avec replis pour les dossiers suspendus entraxe 33 cm, réglables tous les 5 cm
- Charge maximum supportée : 100 kg/ tablette

**Dimensions :**

- Hauteur 200 cm
- Largeur 100 cm
- Profondeur hors tout 45 cm

**Accessoires :**

- Dessus de finition en panneau de particules mélaminé, épaisseur 28 mm, de largeur 100 cm et profondeur 45 cm,

**Localisation :**

Suivant les plans, pour les bureaux, la reprographie et le local ménage

### 2.6.2 Tableau d'affichage

Fourniture et pose d'un tableau d'affichage en acier laqué blanc, dimension 100\*200, avec cadre arrondi aux extrémités

**Localisation :**

Suivant les plans, hall d'entrée

**2.6.3 Plan de travail**

Fourniture et pose d'un plan de travail en médium stratifié, coloris au choix de la MOE sans restriction de coloris. Finition champ plat, y compris dossier. Epaisseur 4cm.

**Localisation :**

Suivant les plans, coin café

**2.6.4 Aménagement des vestiaires/douches**

Fourniture et pose :

- D'un banc de vestiaires composé d'une structure en acier recouvertes de peinture époxy, d'une assise en stratifié massif avec surface décorative au choix de la MOE. Dimension 80\*45cm.
- De patère de type lisse porte patère blanche de 80cm
- 1 étagère en stratifié, ép. 2cm, fixation invisible, coloris au choix de la MOE.

**Localisation :**

Suivant les plans, vestiaires

**2.6.5 Meuble d'entrée**

Création et pose d'un meuble sur mesure pour le hall d'entrée en structure métallique laquée au choix de la MOE sans restriction de coloris. Composé :

- D'une structure tubulaire de section 30\*30
- D'un remplissage en grille métallique de type métal déployé soudée sur la structure
- D'assise, étagère et plan de travail en tripli vernis.
- De meuble sous plan de travail en médium laqué, compris étagère et joue de finition

Aucune finition ne sera prévue au lot peinture.

**Localisation :**

Hall d'entrée